



Séance du 17 décembre 2020

Nombre de membres en exercice: 15 L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Stéphen PARRAUD.

Présents : 12

Votants: 14

Sont présents : Stéphen PARRAUD, Michèle PIEDNOIR, Jean-Pierre BAGUR, Sandrine IOPPOLO, Jacques BOUFFIER, Claude MONIER, Didier CHAMPOURLIER, Bettina SCIUTTI, Nathalie MURGIER, Sarah EVEILLARD, Josiane TRAVERT, Marie-Claude FEDRIGHI-RAPUZZI

Représentés : Nicolas DE CLERCQ par Jacques BOUFFIER, Alexandru CHERCIU par Stéphen PARRAUD

Excusés : Bernard LAUTHIER

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Claude FEDRIGHI-RAPUZZI

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2020

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

Madame la 1^{ère} adjointe expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives ci-dessous. Ces modifications sont liées à des régularisations d'emprunts d'ordre budgétaire mal imputés, des factures énergétiques imprévues, des amortissements à régulariser ainsi que des dépassements en investissement pour des factures non prévues, liées à des études, car arrivées après l'élaboration du budget mais datant de services effectués lors de l'ancien mandat. La plupart de ces problématiques ne devraient plus se reproduire en 2021.

Il est également précisé qu'il n'y a plus de convention actuellement avec le syndicat du Largue et l'Enchrême, mais que Monsieur Pourcin, président de ce syndicat, a présenté à la commune les intérêts d'une nouvelle convention. Ce sujet est à l'étude pour 2021.

Budget commune :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
678 – 042 mauvaise imputation	- 32 557,00€	7788-042 Largue et Enchrême	1 683,00€
Emprunt Largue et Enchrême 2014			
60612 Énergie électricité	20 000,00€	7788-042 Largue et Enchrême	32 557,00€
022 Dépenses imprévues	12 557,00€	7788 Largue et Enchrême	-34 240,00€
Total dépenses	0€	Total recettes	0€



Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
16871-040 Largue et Enchrême	1 683,00€	168758-040 Largue et Enchrême	4 267,00€
16871-040 Largue et Enchrême	32 557,00€	168758 Largue et Enchrême	-4 267,00€
16871 Largue et Enchrême	-34 240,00€		
020 dépenses imprévues	-2 070,00€		
2031 Etudes OPAH	1 260,00€		
202 Etudes PLU	810,00€		
Total dépenses	0€	Total recettes	0€

Budget eau et assainissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
618 Divers	-999,55€	002 Résultat de fonctionnement reporté	-7 027,69€
6811-042 Amortissements	999,55€	777-042 Amortissement subventions	17 270,00€
022 Dépenses imprévues	10 242,31€		
Total dépenses	10 242,31€	Total recettes	10 242,31€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
020 dépenses imprévues	2 667,24€	1068 Équilibre résultat 2019	7 027,69€
2158-12 installation matérielle	20 000,00€	2803-040 Amortissement études	5 013,04€
218-10 autres immobilisations corporelles	20 000,00€	2813-040 amortissement constructions	11 116,56€
1391-040 Amortissement subventions	17 270,00€	28156-040 amortissement matériel d'exploitation	1 036,11€
		28158-040 amortissement outillage technique	35 677,34€
		2818-040 amortissement autres immobilisations corporelles	66,50€
Total dépenses	59 937,24€	Total recettes	59 937,24€

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** les modifications de crédits budgétaires exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Mer



DEMANDE DE SUBVENTION DETR RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Renouvellement du parc informatique de la mairie car les ordinateurs et les systèmes d'exploitation sont devenus totalement obsolètes et dont le coût prévisionnel s'élève à 3 707 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 3 707 € HT soit 4 448.40 € TTC

DETR 60 % : 2 224€ €

Autofinancement communal : 1 483 €

Préfinancement de la TVA : 741.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet ainsi que les financements inhérents
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal au titre de ses délégations.

Le maire a accepté un don de 700€ fait par l'association « Débal Villages ». L'an passé, cette même association avait déjà fait un don à la coopérative scolaire. Le conseil municipal est très reconnaissant de ce don.

Enfin, Monsieur le Maire précise avoir renoncé à un droit de préemption pour un bien cadastré à la parcelle A1264.

MER



QUESTIONS DIVERSES

- Jacques BOUFFIER demande à ce que le compte rendu des conseils municipaux soit envoyé plus rapidement aux élus.

- Compte rendu du dernier conseil communautaire :

Le projet du planétarium s'avère plus cher que prévu et rencontre des complications avec les architectes et la gestion du projet.

Stéphen PARRAUD a retourné ses observations à la CCHPPB sur le fonds de concours.

Le Président a admis l'utilité de la création d'une commission ordures ménagères au sein de la CCHPPB. Dans l'attente, il est envisagé d'anticiper et de créer une commission ad hoc au niveau communal afin de gérer au mieux les emplacements des nouvelles colonnes semi enterrées et d'y convier Monsieur DEPIEDS dans l'attente de la création d'une commission intercommunale éventuellement animée par un vice-président.

Ces colonnes ont un intérêt communautaire mais également un intérêt communal. Il conviendra également de communiquer auprès de la population.

- Motion :

Il sera proposé lors du prochain conseil municipal de délibérer en faveur d'une motion du Conseil Départemental afin de soutenir le service public et La Poste en particulier.

- Vidéo conférence avec la CAF :

La CAF dénonce le manque d'espace de vie sociale sur le territoire. Nombreuses associations cherchent des lieux d'activité. Stéphen PARRAUD souhaiterait proposer le gîte 12 qui devra être au préalable expertisé et devra ensuite être aux normes des ERP.

- Architectes conseil du Parc du Luberon :

Les architectes conseil du Parc du Luberon ne sont plus venus sur la commune à des fins de conseils auprès des administrés depuis le mois de février. Or nous avons reçu une facture pour l'année entière. Le secrétariat se rapprochera des architectes afin de comprendre et de résoudre la situation.

- Bâtiments de la Mine, site haut :

Une mobilisation citoyenne a permis de nettoyer l'intérieur des bâtiments et de débroussailler les abords du site dans la perspective de l'organisation de manifestations festives et culturelles.

Ce site dénote un gros potentiel. Avant tout projet qui serait important financièrement, il est envisagé de faire une expertise pour connaître précisément l'étendu des travaux nécessaires à la sauvegarde de ces bâtiments.

der

COMMUNE DE SAINT-MAIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- Convention avec la Ferme de Titou :

Le secrétariat doit se renseigner sur une éventuelle convention existante entre la commune et la ferme de Titou afin de régler le "contentieux" entre M. BERSEZIO et Mme DOS SANTOS.

- Cartes de vœux :

Stéphen PARRAUD envisage de faire une vidéo pour souhaiter ses vœux et également de confectionner une carte à distribuer aux administrés.

Fin de la séance : 20h24.

